

LOGEMENTS POPULAIRES

LE SERVICE PUBLIC DE L'HABITAT (SAP)

L'appel aux candidatures

Une fois par an (généralement en mars ou en avril), un appel public est lancé auquel il est possible de participer en soumettant une demande sur la plateforme de la région Lombardie. Pour rester informé sur le calendrier et les modalités de participation : [Appels à attribution de logement Service Public du Logement \(SAP\) | Municipalité de Brescia.](#)

La question

La personne qui demande l'attribution d'un logement public fait certaines déclarations concernant sa famille (ex : ISEE, expulsion, handicap, accueil en dortoir). Sur la base des déclarations effectuées, la plateforme de la région Lombardie attribue une note à chaque demande.

Le classement

Après la clôture de l'appel, toutes les candidatures soumises sont incluses dans un classement établi automatiquement par la plateforme de la région Lombardie. L'ordre du classement est établi par la note attribuée à chaque question.

Contrôles

L'attribution des logements disponibles s'effectue selon l'ordre du classement, en donnant la priorité à ceux qui ont un ISEE inférieur à 3 000 euros. Les déclarations faites dans la demande sont vérifiées et ce n'est qu'après une vérification positive que la Municipalité procède à la cession. Il ne suffit donc pas d'être sur la liste pour avoir un logement : il faut attendre que votre demande soit vérifiée et que la Municipalité procède à la mission.

La mission

Après les vérifications, la personne qui a droit au logement est contactée par la Municipalité à l'adresse e-mail ou au numéro de téléphone indiqué dans la demande. Dans tous les cas, il est nécessaire d'attendre que toutes les vérifications soient faites et de tenir en compte que l'attribution ne peut être effectuée que s'il existe un logement de superficie adéquate pour la famille demanduse.

Pour plus d'informations :

Service du logement de la municipalité de Brescia
Tél. 030.2977426
mail assegnazioni.sap@comune.brescia.it